



**LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS
PAR LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DU CLIMAT**

**FIGHTING INEQUALITIES
BY PROTECTING BIODIVERSITY AND CLIMATE**

G7 ENVIRONNEMENT
ENVIRONMENT

METZ 5 - 6 MAI
5 - 6 MAY 2019

Réunion des Ministres de l'Environnement du G7

Metz, France

5-6 mai 2019

Communiqué

1. Nous, les Ministres du G7 et le Membre de la Commission européenne chargés de l'environnement, nous sommes réunis à Metz les 5 et 6 mai 2019.

Inégalités et inclusivité dans la transition vers un avenir vert

2. Déterminés à faire notre part pour relever les défis mondiaux, nous réaffirmons notre attachement à l'Agenda 2030 et continuons à soutenir la mise en œuvre de sa dimension environnementale de manière intégrée afin de favoriser une transition vers la réalisation des objectifs du développement durable, de manière à permettre une transition inclusive vers un avenir vert qui ne laisse personne de côté.
3. Ces transitions offrent de nombreuses possibilités d'atteindre des objectifs sociaux, de favoriser une société durable et inclusive et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie pour tous, dans les générations actuelles et futures. De telles actions peuvent stimuler la croissance économique et l'innovation, y compris le développement de technologies respectueuses de l'environnement, et créer des emplois décents contribuant de manière significative à l'inclusion sociale. Nous reconnaissons les possibilités économiques inhérentes à une bonne gouvernance environnementale. Nous reconnaissons que pour exploiter ce potentiel, il faut accorder une attention particulière aux répercussions sur la main-d'œuvre de la transition vers un avenir vert. La transition vers un avenir vert peut créer des défis économiques, qu'il faut relever, notamment à travers la reconversion et requalification des travailleurs.
4. Nous reconnaissons les liens qui existent entre la protection de l'environnement, la croissance économique et les inégalités. Nous reconnaissons que les plus pauvres dépendent de manière disproportionnée de la biodiversité et des services écosystémiques. Nous reconnaissons en outre que la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles, la perte de biodiversité et autres facteurs extérieurs dont on projette qu'ils soient aggravés par les changements climatiques, atteignent de manière disproportionnée les plus pauvres et les plus vulnérables. Nous soulignons également l'importance d'un dialogue inclusif continu entre générations sur tous les enjeux environnementaux.
5. Nous reconnaissons la vulnérabilité des femmes et des filles face aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement, ainsi que leur rôle vital dans la gestion de l'environnement et pour accélérer la transition vers la durabilité. Nous réitérons notre engagement en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles et notre soutien aux Plan d'actions genre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de la Convention des Nations unies

sur la lutte contre la désertification (CNULCD) et de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CNUDB).

6. Nous soulignons la nécessité de tenir compte des différentes manières dont les changements climatiques et la dégradation de l'environnement affectent les territoires, les océans et les mers, les activités et les populations. La prise en compte des inégalités est essentielle pour relever les défis environnementaux dans des sociétés inclusives. Nous œuvrerons pour l'élimination des inégalités au niveau mondial, notamment en matière de précarité énergétique, de sécurité alimentaire et de nutrition, et de disponibilité des ressources naturelles. Nous augmenterons les co-bénéfices économiques pour les ménages et les communautés en améliorant l'efficacité énergétique et l'efficacité des ressources et en gérant de façon durable les services écosystémiques.
7. Nous soulignons l'importance d'impliquer toutes les parties prenantes dans les processus décisionnels liés à l'environnement, comme les citoyens, les autorités infranationales, le secteur financier, les petites et moyennes entreprises, les syndicats, les universités et les scientifiques, les ONG, les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes, les jeunes et autres groupes pertinents.
8. Nous reconnaissons la nécessité impérieuse d'agir pour renforcer la résilience et renforcer les pays et les communautés vulnérables, notamment en investissant dans des solutions fondées sur la nature et des infrastructures durables, et en facilitant un accès rapide et efficace à un financement transparent et durable et aux opportunités d'investissement.
9. Nous nous engageons à renforcer les multiples apports et avantages que la biodiversité et les écosystèmes sains procurent à tous, en particulier aux plus vulnérables et aux pauvres, et l'importance de tirer parti des avantages connexes de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour le développement économique, la réduction de la pauvreté et la lutte contre les inégalités.
10. Tenant compte du fait que la production mondiale de déchets solides a doublé au cours de la dernière décennie et devrait augmenter d'au moins 70 % d'ici 2050, notamment dans les pays émergents, nous reconnaissons que, dans de nombreuses villes, le secteur informel est un palliatif à une mauvaise gestion des déchets qui fournit des emplois et des revenus de subsistance à beaucoup. Nous nous engageons à travailler à des transitions inclusives vers une gestion durable des déchets. Nous appelons les institutions internationales, notamment les institutions financières, à accorder toute l'attention voulue à l'intégration du secteur informel dans leurs projets relatifs à la gestion durable des déchets et à partager leurs expériences en la matière.

Le rôle de la science et de la recherche

11. Nous reconnaissons l'importance des bases de données scientifiques solides pour la sensibilisation, la conception de politiques et la prise de décisions éclairées dans le contexte du développement durable. Si des actions doivent également être entreprises sur la base des connaissances déjà disponibles, le monde a besoin de connaissances, de science et de recherche supplémentaires, ainsi que de données ouvertes, librement accessibles et interopérables, pour mieux nous informer et nous guider sur ce qui doit être fait pour atteindre la durabilité dans toutes les dimensions environnementales. Nous soulignons le rôle majeur de la science et de la recherche dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable et dans l'élaboration des futurs objectifs de développement durable. La science et la recherche peuvent également appuyer l'élaboration d'approches intégrées en fournissant les connaissances nécessaires pour tenir compte de la diversité des situations, des incertitudes et des liens de causalité complexes entre différentes composantes environnementales et non environnementales. Nous invitons donc les communautés scientifiques et les gouvernements du G7, à

intensifier les efforts de recherche nécessaires pour toutes les questions environnementales d'importance mondiale, d'une manière collaborative et intégrée.

12. Nous soulignons l'importance d'une coopération étroite entre les communautés scientifiques et le secteur privé en tant que moteur du développement durable. Les politiques de durabilité tournées vers l'avenir doivent s'appuyer sur l'innovation et des modèles d'entreprise qui réduisent l'impact environnemental, en particulier des secteurs très polluants, tout en fournissant de meilleurs biens et services à la population mondiale croissante.
13. Les contributions des plateformes science-politiques et autres organisations pertinentes, comme la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le Groupe international d'experts sur les ressources (IRP), et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), renforcent l'interface science-politique sur l'environnement, notamment en fournissant des évaluations fiables de l'état des connaissances en réponse aux demandes des décideurs et en renforçant la capacité d'utiliser efficacement la science dans la prise de décisions à tous les niveaux.
14. Nous nous félicitons de la publication du sixième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui fournit une source d'informations environnementales solides et factuelles au niveau mondial pour aider les décideurs et toute la société à atteindre la dimension environnementale de l'Agenda 2030 pour le développement durable et des objectifs environnementaux pertinents. Ce GEO-6 (Global Environment Outlook 6) montre notamment que les questions environnementales sont mieux traitées en conjonction avec les questions économiques et sociales associées, en tenant compte des synergies et des compromis entre les différents objectifs et cibles, y compris par la prise en compte de la dimension égalité.
15. Nous nous félicitons l'Évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques 2019 de l'IPBES.
16. Nous nous félicitons également des contributions du Groupe international d'experts sur les ressources et de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) à l'approfondissement des connaissances sur les incidences économiques et environnementales de l'utilisation efficace des ressources. Nous invitons ces organisations à renforcer les connaissances sur tous les types d'impacts de ces approches, ainsi que leurs avantages aux niveaux national et international, à collecter et analyser davantage d'informations pertinentes et à développer la base de connaissances à même d'aider les décideurs à concevoir et à gérer des politiques d'économie circulaire et économes en ressources d'une manière inclusive, et en particulier à éclairer la prise de décision sur des solutions énergétiques intégrées et innovantes.
17. Nous notons également les contributions des Perspectives des ressources mondiales 2019, "Ressources naturelles pour l'avenir que nous voulons" (GRO 2019) de l'IRP, à l'agenda des ressources naturelles, et prenons note de ses conclusions qui montrent, notamment, la tendance actuelle de l'exploitation des ressources naturelles et son impact sur l'environnement, qui met en évidence que l'extraction des ressources et leur transformation en matériaux, combustibles et aliments, représentent plus de 90 % des impacts mondiaux sur la biodiversité et les ressources en eau et plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (sans compter les impacts climatiques liés à l'utilisation du sol). Nous invitons l'IRP à poursuivre ses travaux sur l'allongement de la durée de vie des produits (reconditionnement, remise à neuf, réparation et réutilisation directe) et ainsi contribuer aux travaux prévus par l'Alliance du G7 sur l'efficacité des ressources en matière de maintien de la valeur, notamment en étudiant son potentiel dans le secteur des biens de consommation. Nous nous félicitons du prochain atelier qui se tiendra

sous la présidence française du G7 et qui contribuera à ce domaine particulier de la feuille de route quinquennale de Bologne.

18. Nous reconnaissons les efforts entrepris dans le cadre du Global Waste Management Outlook II, ainsi que dans le cadre du rapport du PNUE, préparé pour examen par la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, sur les incidences des pesticides et des engrais sur l'environnement et la santé, et les moyens de les réduire au minimum. Soulignant la nécessité d'améliorer nos connaissances sur les effets des produits chimiques et des déchets sur l'environnement et les populations, notamment les effets combinés ou cumulatifs et les risques émergents comme décrit dans le Global Chemical Outlook II, nous examinerons les moyens de renforcer l'interface science-politique concernant la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets après 2020, lors du processus intersessions en vue de la 5ème session de la conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.
19. Nous prenons acte des conclusions de la Table ronde du G7 sur la coopération en matière d'avis scientifiques sur la pollution causée par les microplastiques qui s'est tenue à Washington (13 février 2019). La pollution liée aux microplastiques est un phénomène mondial. Il est nécessaire de mieux comprendre où se trouvent les microplastiques (y compris les nanoplastiques) dans l'environnement, comment ils se dégradent et se déplacent dans l'environnement et quels peuvent être leurs impacts, y compris sur les humains. Un point de départ est le dialogue international pour normaliser et harmoniser les protocoles d'échantillonnage et de quantification. Conscients que les données sur la pollution par les microplastiques sont inégalement réparties et disponibles, nous appelons la communauté scientifique à faciliter l'accès à des données normalisées et harmonisées, et à soutenir davantage de nouvelles évaluations toxicologiques et écotoxicologiques. Nous appelons également la communauté scientifique, et notamment les sciences sociales et comportementales, à nous aider à concevoir de meilleures politiques pour inverser la tendance des rejets de déchets plastiques dans l'environnement. Nous saluons l'initiative japonaise visant à lancer le "Projet d'harmonisation des méthodes de surveillance des microplastiques marins" pour normaliser et harmoniser les méthodes de surveillance des microplastiques. Nous nous félicitons en outre de l'offre de la France d'accueillir, sous sa présidence du G7, un atelier scientifique consacré à la normalisation de la surveillance des microplastiques, y compris la biosurveillance, et de la contribution potentielle des sciences du comportement à la conception de stratégies visant à réduire les microplastiques et la pollution liée au plastique.

Mobilisation internationale et leadership en faveur de la biodiversité

20. Conscients de notre rôle et de notre responsabilité essentiels dans le renforcement de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité et des biens et services vitaux qu'elle fournit, profondément préoccupés par sa perte continue dans le monde et guidés par les résultats de l'Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques 2019 de l'IPBES, et les précédentes analyses thématiques et régionales, nous reconnaissons le besoin de mesures transformatrices, à la hauteur du défi mondial posé par la biodiversité, et sommes déterminés à assumer notre part de cette tâche.
21. Nous adoptons la Charte de Metz du G7 sur la biodiversité et invitons tous les acteurs concernés à se joindre à nous dans cette entreprise. Conformément à cette Charte, nous renforcerons et améliorerons nos stratégies, politiques, plans d'action et programmes de recherche actuels en matière de biodiversité, en augmentant le niveau de mise en œuvre des engagements et actions associés, et en prenant de nouveaux engagements ambitieux et atteignables pour agir rapidement, individuellement ou collectivement, sur la biodiversité. Nous mettrons en œuvre ces stratégies, politiques, programmes et plans d'action ainsi que les engagements, nous procéderons à leur évaluation et, si nécessaire, les

actualiserons afin qu'ils soient à la mesure des défis auxquels nous sommes confrontés. Nous nous engageons également à nous ouvrir à d'autres acteurs et parties prenantes, notamment toutes les organisations pertinentes, les peuples autochtones et les communautés locales, les gouvernements infranationaux, les milieux universitaires, les femmes, les jeunes, les entreprises, les secteurs financier et économique, les organisations non gouvernementales, pour soutenir et compléter nos efforts par leurs propres engagements. De tels engagements pourraient faire partie de "l'Agenda de l'action de Charm El-Cheikh à Kunming sur la nature et les peuples".

22. Nous soulignons l'importance vitale de développer et mettre en œuvre d'un cadre mondial solide pour la biodiversité post-2020. Il devrait avoir un niveau élevé d'ambition et de faisabilité, afin de faciliter les changements transformationnels nécessaires à la réalisation de la Vision 2050 pour la biodiversité. Il devrait s'appuyer sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et de ses objectifs d'Aichi en matière de biodiversité, ainsi que sur les meilleures sciences et connaissances disponibles, et il devrait être aligné sur l'Agenda 2030 pour le développement durable.
23. Nos engagements seront présentés, dans la mesure du possible, dans les prochains fora internationaux pertinents en amont de la 15^{ème} conférence des parties de la Convention sur la Diversité biologique (Chine, octobre 2020) en vue d'accélérer l'action pratique dans le domaine de la biodiversité. Nous saluons les discussions internationales de haut niveau pour accélérer l'action pour la biodiversité, et en ce sens nous notons les résultats du Sommet des champions de la nature de Montréal, notamment son « Appel à l'action » qui souligne, entre autres, la nécessité d'associer les objectifs de conservation de la nature avec la prise en compte du changement climatique, de fonder les arbitrages sur la nature dans toutes les décisions-clefs en matière politique, économique, culturelle et sociale, et de traiter les moteurs clefs de la perte de nature à travers le monde avec une large représentation d'acteurs.

Mobilisation internationale pour le climat

24. Nous reconnaissons que les changements climatiques et la dégradation de l'environnement sont des défis mondiaux complexes et urgents. Nous reconnaissons le rôle que jouent la réduction des émissions et le renforcement de la résilience face à ces enjeux. Nous nous félicitons des résultats de la CdP24, y compris le paquet de règles de Katowice et la conclusion du dialogue Talanoa, qui a constitué un événement bilan marquant. Nous restons déterminés à prendre des décisions à la CdP 25 au sujet des approches coopératives qui garantissent l'intégrité environnementale, y compris la nécessité d'éviter le double compte. Nous espérons que la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Santiago du Chili, débouchera sur des résultats effectifs. Nous reconnaissons le rôle du GIEC dans la contribution scientifique qu'il apporte aux pays pour les éclairer dans le renforcement de la réponse mondiale aux changements climatiques.
25. Les membres du G7 qui se sont engagés à mettre en œuvre rapidement et efficacement l'Accord de Paris réaffirment son irréversibilité, qui constitue le cadre multilatéral essentiel pour faire face au changement climatique. Ils notent avec préoccupation les conclusions contenues dans le rapport spécial du GIEC sur les impacts du réchauffement climatique de 1,5°C qui montre que le monde n'avance pas assez vite pour éviter des bouleversements climatiques irréversibles et catastrophiques. Ils se félicitent de l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies d'accueillir un sommet sur le climat en septembre 2019, qu'ils considèrent comme une occasion importante de faire preuve d'une ambition collective accrue en matière d'atténuation et de résilience. A cet égard, ils réaffirment leur détermination à présenter d'ici 2020 des stratégies de développement à long terme à faibles émissions de GES et à communiquer ou mettre à jour leurs contributions déterminées au niveau national, en tenant compte des efforts collectifs supplémentaires dont toutes les Parties ont besoin. Ils s'efforceront

de parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions par les puits de gaz à effet de serre, conformément à l'Accord de Paris. Ils réitèrent leur soutien à l'Agenda de l'action mondial pour le climat. Ils confirment une nouvelle fois l'engagement qu'ils ont pris de jouer leur rôle dans la mobilisation de ressources financières pour soutenir l'action en faveur du climat dans les pays en développement, comme cela a été décidé à la COP21 à Paris. Ils travailleront à la reconstitution réussie du Fonds vert pour le climat. Ils reconnaissent que de nouvelles mesures sont nécessaires pour aligner le soutien financier des banques multilatérales de développement sur la voie qui mène à la mise en œuvre intégrale de l'accord de Paris et s'abstiennent d'investir dans des actifs à forte intensité de carbone.

26. Les États-Unis réitèrent leur intention de se retirer de l'Accord de Paris et réaffirment leur ferme volonté de promouvoir la croissance économique, la sécurité et l'accès énergétiques et la protection de l'environnement. Les États-Unis confirment que leur approche équilibrée en matière d'énergie et d'environnement permet de fournir une énergie abordable, fiable et sûre à leurs citoyens tout en utilisant toutes les sources et technologies énergétiques, y compris les combustibles et technologies fossiles propres et avancés, les énergies renouvelables et l'énergie nucléaire civile, tout en réduisant les émissions et en favorisant la croissance économique. Les États-Unis réaffirment leur engagement de réexaminer l'ensemble des modélisations qui reflète le mieux l'état actuel de la science du climat afin d'éclairer leurs décisions politiques, notamment en comparant en permanence les données climatiques actuelles observées et les trajectoires climatiques modélisées. Ils indiquent que leurs émissions de CO₂ liées à l'énergie ont diminué de 14 % entre 2005 et 2017, alors même que leur économie a connu une croissance de 19,4 % en grande partie grâce au développement et au déploiement de technologies énergétiques novatrices. Les États-Unis réaffirment leur engagement en faveur du développement et du déploiement de technologies de pointe afin de continuer à réduire les émissions et ils continueront à travailler avec d'autres pays pour s'adapter au changement climatique et à réagir aux catastrophes naturelles, tout en sachant que chaque pays suivra sa propre voie.

Des solutions concrètes pour l'environnement et leurs co-bénéfices

27. Dans le cadre de sa présidence du G7 en 2019, la France a mis l'accent sur la relation entre les efforts nationaux et internationaux en matière de climat et de développement durable. Nous rechercherons les interactions et les synergies, et éviterons les conséquences négatives involontaires afin de relever pleinement les défis, notamment les changements climatiques, la sécurité énergétique, la croissance économique, la perte de biodiversité et la résistance aux changements climatiques ainsi que les inégalités, la sécurité alimentaire et la nutrition, et la consommation et la production durables. Nous encouragerons le déploiement de solutions fondées sur la nature, y compris l'adaptation fondée sur les écosystèmes et la réduction des risques de catastrophe fondée sur les écosystèmes, qui contribuent simultanément à la réalisation de multiples objectifs de développement durable et produisent des résultats mutuellement avantageux.
28. Nous soulignons le rôle important de tous les niveaux de gouvernement et des acteurs non étatiques tels que les entreprises, les peuples autochtones, les communautés locales, la société civile, les universités, les organisations non gouvernementales, les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales, les organisations internationales et autres. Nous reconnaissons les avantages des partenariats et des alliances pour stimuler l'action dans tous les secteurs.
29. Dans l'esprit de la lutte contre les inégalités et de l'élimination de la pauvreté, nous soulignons que la croissance et le développement économiques durables dépendent également de l'efficacité

énergétique et de l'accès universel à des ressources énergétiques propres, abordables, efficaces, fiables, durables et modernes. Nous continuerons d'inciter les pays partenaires du monde entier à réduire leurs émissions, à continuer de s'adapter aux changements climatiques et à réagir aux catastrophes naturelles.

30. Nous nous félicitons des progrès accomplis par les banques multilatérales de développement et d'autres institutions de financement du développement et prenons note de leurs annonces à l'appui des efforts déployés par les pays pour atteindre leurs objectifs nationaux en matière d'environnement et de viabilité climatique. En outre, nous reconnaissons les actions et les initiatives prises par les banques multilatérales de développement et d'autres institutions de financement du développement pour encourager la mobilisation de financements publics et privés, dans le cadre de leurs mandats respectifs, en faveur d'un environnement et d'un climat durables.

Océans

31. Rappelant les résultats du G7 canadien sur les océans, mers et communautés côtières résilientes en bonne santé, nous reconnaissons que les océans sont menacés, que la vie, la survie et le bien-être de l'humanité dépendent de la santé et de l'utilisation durable des océans, et que les écosystèmes marins fournissent d'innombrables biens et services.
32. Nous sommes déterminés à améliorer et à partager les connaissances les plus récentes sur l'état écologique des océans, à accroître la sensibilisation et l'éducation sur les océans et à garantir que les pressions anthropiques existantes, et toute nouvelle pression anthropique soient réduites et ne menacent pas la santé des océans. À cet égard, nous saluons l'Initiative G7 sur l'observation de la Terre et la gestion intégrée des zones côtières et ses efforts pour créer un Centre de coordination des observations océaniques afin de renforcer la collaboration, notamment avec le Système mondial d'observation des océans. Nous invitons le groupe de travail à soutenir les préparatifs et activités de la Décennie des Nations Unies sur les sciences océaniques pour un développement durable (2021-2030) – « l'océan dont nous avons besoin pour l'avenir que nous voulons ! », qui vise à rassembler les parties prenantes du monde entier à partir d'un cadre de travail commun qui assurera que la science des océans puisse pleinement assister les pays dans la création de meilleures conditions pour la conservation et l'usage durable des océans, mers et ressources marines.
33. Nous continuerons de promouvoir une meilleure gouvernance des océans, y compris en haute mer, et à cet égard, saluons les négociations en cours aux Nations Unies concernant l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale. Nous continuons à prendre des mesures pour la conservation et l'utilisation durable des ressources marines et de la restauration de la biodiversité, y compris la pêche et l'aquaculture durables, la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, le renforcement de la résilience des côtes et des communautés côtières et la lutte contre les déchets marins, notamment en réduisant significativement la pollution d'origine terrestre et la quantité de déchets plastiques rejetés dans l'océan au niveau mondial. Nous continuerons à renforcer la préservation/protection des récifs coralliens, des mangroves, des herbiers marins et autres écosystèmes.
34. Nous reconnaissons que les océans méritent une attention particulière dans les discussions relatives aux changements climatiques, y compris les effets du réchauffement, de l'acidification et de la désoxygénation des océans sur les écosystèmes marins, sur les collectivités et les infrastructures

côtières. Nous attendons avec intérêt d'examiner le prochain rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans un climat en évolution.

Ressources et efficacité énergétique

35. Nous soulignons que les politiques d'utilisation efficace des ressources sont un élément clé d'une économie mondiale durable et à faibles émissions qui conserve, restaure et utilise durablement la biodiversité, tout en offrant des opportunités économiques telles que la compétitivité, la sécurité d'approvisionnement, l'innovation, la croissance économique et la création d'emplois. Nous soulignons le rôle essentiel joué par les entreprises, et sommes conscients des défis importants auxquels elles sont confrontées, pour utiliser moins de ressources naturelles, de manière durable et les retenir plus longtemps dans la chaîne de valeur, dans le contexte de chaînes de valeur de plus en plus interconnectées. Notre objectif est donc de garantir la mise en place d'un cadre réglementaire approprié pour promouvoir l'utilisation efficace des ressources et pour donner des signaux clairs aux opérateurs économiques et à la société dans son ensemble.
36. Nous reconnaissons l'éventail des bénéfices potentiels des activités d'utilisation efficace des ressources, y compris les bénéfices climatiques. Nous attendons avec intérêt les résultats du rapport de l'IRP dans le cadre de la feuille de route quinquennale de Bologne sur « les réductions potentielles d'émissions de GES des politiques d'utilisation efficace des ressources dans le but de rechercher les co-bénéfices en identifiant les mesures les plus efficaces en termes de ressources par rapport à leur potentiel de réduction des émissions de GES ».
37. Nous nous félicitons du séminaire sur l'efficacité de l'utilisation des ressources de la Présidence française du G7 et notons les messages clés¹, annexés au communiqué, issus de l'atelier « Outils pour rendre les chaînes de valeur plus circulaires et plus économes en ressources – accords volontaires, normalisation et rapportage extra-financier », qui s'est tenu les 20 et 21 mars 2019. Nous continuerons de considérer, et de promouvoir lorsque c'est approprié le développement et l'utilisation de ces outils par les entreprises et les investisseurs comme moyens efficaces de rendre la chaîne de valeur plus circulaire et plus économe en ressources, avec l'objectif de réduire les impacts environnementaux sur les cycles de vie.
38. Nous appelons les institutions de normalisation en coordination avec les experts de l'efficacité des ressources et de l'économie circulaire à intégrer activement l'efficacité des ressources dans leurs activités de normalisation, en tenant compte des approches en vigueur de cycle de vie. Nous invitons les parties prenantes concernées à collaborer avec l'Alliance du G7 sur l'efficacité des ressources, pour contribuer au développement de mesures comparables et de protocoles d'établissement de rapports ainsi que de principes de comptabilité environnementale connexes pour les chaînes de valeur - efficacité des ressources et circularité - afin de réduire la charge que représentent les différents cadres et les divergences de présentation des rapports.
39. Nous demandons instamment la poursuite du dialogue sur le partage et la promotion des meilleures pratiques, avec la participation active des entreprises et des parties prenantes concernées, et reconnaissons le rôle de l'Alliance du G7 sur l'efficacité des ressources et du Dialogue du G20 sur l'efficacité des ressources à cet égard. Nous réaffirmons notre engagement à mettre en œuvre le Cadre de Toyama sur les cycles des matériaux et la Feuille de route quinquennale de Bologne en tant que cadres sur l'efficacité des ressources. Nous nous félicitons également des progrès accomplis par les

¹ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/G7%20workshop%20-%20Key%20messages.pdf>

membres du G7, y compris les activités de suivi, dans la mise en œuvre d'actions visant à un développement économe en ressources sur la base du Cadre de Toyama sur les cycles des matériaux ainsi que de la Feuille de route quinquennale de Bologne.

40. Nous ferons la promotion des technologies hautement efficaces, y compris les énergies renouvelables, ainsi que des meilleures normes et politiques pour accroître l'efficacité énergétique. Nous soulignons que certaines de ces technologies sont déjà disponibles à un prix compétitif et abordable et que l'efficacité énergétique peut permettre de réaliser des économies considérables. En particulier, nous reconnaissons l'importance d'améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur de la climatisation, pour lequel la demande augmentera massivement dans les années à venir, étant conscients de la mutation en cours concernant les fluides frigorigènes. L'efficacité énergétique est essentielle pour la sécurité énergétique et la compétitivité de nos économies, et des approches novatrices devraient être mises au point pour tirer profit du potentiel inexploité de l'efficacité énergétique.

Des solutions concrètes pour la biodiversité et leurs co-bénéfices

41. Afin de lutter contre la perte de biodiversité, nous nous engageons à prendre des mesures pratiques et concrètes contre les pressions anthropiques majeures qui menacent les écosystèmes, les espèces, les populations et la diversité génétique. Les pressions majeures sur la biodiversité sont la modification, la perte et la dégradation des habitats (y compris du fait de l'occupation des sols, de la déforestation et de la dégradation des forêts, des pratiques agricoles et forestières non durables), la propagation des espèces exotiques envahissantes, la pollution terrestre et marine (notamment par les microplastiques) et la surexploitation des ressources naturelles (notamment la surpêche, l'exploitation illégale, le braconnage et le commerce des espèces sauvages). Tout porte à croire que les changements de conditions climatiques exacerberont la perte de biodiversité à l'avenir, en particulier dans les écosystèmes dégradés.
42. En ce qui concerne l'intégrité des écosystèmes marins et terrestres, nous reconnaissons la haute importance des aires protégées écologiquement représentatives et bien connectées, l'augmentation de leur surface et l'amélioration de leur gestion en tant que de besoin, ainsi que de la lutte contre la déforestation, la dégradation des écosystèmes et la désertification. Nous reconnaissons également que la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité exigent une action sur le terrain. Cela inclut tant les paysages terrestres (visant une agriculture durable et une gestion durable des forêts, des sols et des terres, y compris la réduction de l'étalement urbain, l'intégration de la nature dans les villes, la réutilisation des friches industrielles ou le retour à un état naturel des terres dégradées) que les paysages marins (visant une pêche durable et une gestion durable des océans, notamment une planification spatiale maritime). Nous soulignons également l'importance de la restauration des écosystèmes et saluons l'adoption de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) par l'Assemblée générale des Nations Unies.
43. Nous encourageons une approche collaborative pour améliorer la gestion durable des sols, impliquant toutes les parties prenantes concernées et reliant les initiatives existantes, telles que le Partenariat mondial pour les sols (GSP), l'initiative 4 pour 1000, le Fonds Land Dégradation Neutrality (LDN), l'initiative pour l'adaptation de l'agriculture en Afrique (AAA) et l'Initiative africaine d'adaptation (AAI). Nous reconnaissons également l'importance de l'action menée par la CNUCLD et ses partenaires pour combattre à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, et parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres conformément aux ODD, y compris au travers du Fonds Land Dégradation Neutrality (LDN) et de notre soutien du Fonds pour l'Environnement Mondial. Nous appelons à la mobilisation de nouvelles ressources pour mener des actions concrètes et monter des partenariats en faveur d'une gestion durable des sols et de leur restauration.

44. Nous favoriserons des systèmes alimentaires plus durables et plus sains sur les plans économique, environnemental et social, tout en reconnaissant les avantages de la réduction des pertes et des déchets alimentaires. Nous encouragerons des approches intégrées au niveau de la production, de l'écosystème et du paysage qui conservent et restaurent les sols, les paysages marins et la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que les services écosystémiques associés, tout en améliorant les moyens de subsistance, la production alimentaire, la performance économique et la santé environnementale. Dans cette perspective, nous saluons *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* publié par la FAO, les « Directives volontaires pour une gestion durable des sols » adoptées par la FAO et reconnaissons les initiatives visant à conserver et à mettre en valeur des paysages terrestres et marins productifs au profit de la population et de l'environnement. Nous encourageons et soutenons également les acteurs publics et privés à éliminer la déforestation des chaînes d'approvisionnement en produits agricoles. Nous encourageons également les acteurs publics et privés à soutenir l'échange d'informations et le dialogue et, le cas échéant, le renforcement des capacités, afin de comprendre et de traiter leur rôle dans la déforestation mondiale, y compris la déforestation liée à la production agricole.
45. En ce qui concerne la surexploitation excessive et/ou illégale des forêts, des terres arables, des prairies, des océans, des écosystèmes côtiers et d'eau douce, nous continuerons à mettre en œuvre des politiques visant la conservation et la restauration des écosystèmes qui constituent les habitats des espèces sauvages, en particulier des forêts tropicales, et l'utilisation durable des ressources biologiques. En coopération avec les pays les plus concernés, nous renforcerons la lutte contre la criminalité telle que le trafic d'espèces sauvages, l'exploitation illégale de bois et le commerce associé, ainsi que contre la criminalité associée à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Nous saluons les propositions faites par les ministres de la sécurité du G7 pour lutter contre la criminalité environnementale et nous sommes déterminés à contribuer à leur mise en œuvre.
46. La pollution atmosphérique est le plus grand risque environnemental pour la santé humaine et l'une des principales causes évitables de décès et de maladies à l'échelle mondiale, avec quelque 6,5 millions de décès prématurés attribués à la pollution atmosphérique intérieure et extérieure. La pollution atmosphérique constitue également une grave menace pour la biodiversité, en particulier en raison des émissions de soufre et d'azote et de l'ozone troposphérique. Nous sommes déterminés à prendre des mesures dans tous les secteurs pour réduire toutes les formes de pollution atmosphérique, notamment au moyen de systèmes de surveillance, de normes de qualité de l'air ambiant, de politiques de prévention et de réduction des émissions à la source, de l'internalisation des coûts de la pollution et de l'intégration des questions de gestion de la pollution atmosphérique aux programmes nationaux de développement. La promotion de l'innovation, de la recherche-développement et des partenariats public-privé dans le domaine des technologies à faibles émissions et la diffusion des meilleures technologies disponibles contribueront également à réduire la pollution atmosphérique et à améliorer les résultats pour la santé humaine. Nous encourageons les acteurs concernés à développer et à mettre à l'échelle des technologies innovantes, partant de la R&D de base jusqu'au déploiement concurrentiel sur le marché. Nous reconnaissons qu'il importe de s'attaquer à la pollution de l'air, y compris les particules, par les navires au niveau international, et prenons note du travail accompli par les organisations internationales compétentes sur les rejets marins des systèmes de purification des effluents gazeux, et nous nous réjouissons de la poursuite des travaux dans ces domaines.
47. Nous soulignons l'importance, pour la santé humaine, l'environnement et la biodiversité, d'éviter et de minimiser les risques posés par les produits chimiques dangereux présents dans les produits et les matériaux, de garantir leur utilisation sûre tout au long de leur cycle de vie, y compris leur réutilisation, recyclage et autres opérations de récupération ou d'élimination écologiquement rationnelles. Le futur

cadre mondial pour la gestion des produits chimiques et des déchets est à l'étude dans le cadre du processus « post 2020 » mené par l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM). Conformément aux ODD, notre objectif est de parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie. Nous avons maintenant une occasion unique d'aller plus loin et de faire preuve d'un leadership conjoint pour renforcer et faire progresser nos efforts mondiaux visant à agir sur les produits chimiques et les déchets à tous les niveaux, notamment en réduisant considérablement la production de déchets par la prévention, par le recyclage et la réutilisation, et contribuer ainsi au succès de la 5^{ème} Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

48. Dans le contexte où l'on prévoit une augmentation importante de la consommation de plastique, nous reconnaissons la nécessité d'adopter des approches novatrices, en collaboration avec le secteur privé, pour réduire sensiblement les rejets de déchets plastiques et de microplastiques dans les océans grâce à une approche axée sur le cycle de vie, notamment la conception, la production, la consommation, la gestion en fin de vie et la destruction des plastiques. Nous nous attaquerons aux dommages causés à nos écosystèmes par l'utilisation et l'élimination non durables des produits plastiques, notamment en prenant de vastes mesures concernant les produits plastiques à usage unique et les microplastiques, et nous travaillerons avec le secteur privé et les communautés scientifiques pour trouver des alternatives abordables et écologiques. Nous reconnaissons l'importance de l'accord conclu à l'Assemblée des Nations Unies sur l'Environnement pour promouvoir les efforts à tous les niveaux et orienter l'action mondiale. Nous sommes déterminés à poursuivre et à renforcer les mesures et les engagements précédemment convenus par tous les membres du G7, y compris le Défi du G7 pour l'innovation pour lutter contre les déchets de plastique. Nous saluons les nombreuses contributions au Défi de l'innovation présentées par des acteurs non étatiques lors de la réunion des ministres de l'Environnement du G7 en 2019, et nous espérons que les résultats du G20 seront fructueux. Nous notons qu'il importe d'encourager la lutte contre les déchets plastiques marins et d'associer les parties prenantes concernées telles que les autorités locales, les entreprises et la société civile, en prenant note de l'exemple de la Charte sur les Plastiques dans les Océans dans ce contexte.
49. Nous reconnaissons que la prévention des déchets est un élément essentiel pour limiter la pollution plastique. Nous estimons qu'une sensibilisation accrue du public offre des possibilités d'innovation et favorise les changements de comportement, représentant ainsi une importante réduction à la source et de meilleures possibilités de gestion des déchets. Nous encouragerons l'utilisation efficace des ressources et les approches d'économie circulaire, et encouragerons l'innovation dans la réduction des déchets plastiques. Nous nous efforcerons d'améliorer les conditions du marché des matières plastiques secondaires. Nous reconnaissons également la nécessité de sensibiliser davantage le public et l'industrie pour réduire les déchets et accélérer la transition vers des solutions alternatives plus durables.

Finance durable et biodiversité

50. Nous prenons note du rapport analytique de l'OCDE sur la « Financer la biodiversité, agir pour l'économie et les entreprises » dans le cadre des efforts mondiaux visant à comprendre et à promouvoir ces questions. Nous invitons l'OCDE à poursuivre ses travaux, dans le cadre de son mandat actuel, et à collaborer avec d'autres organisations pour dresser un panorama complet du financement mondial de la biodiversité, des mesures visant à intégrer les préoccupations relatives à la biodiversité dans les secteurs économiques et des indicateurs qui pourraient être pertinents pour l'élaboration du cadre post-2020.

51. Nous soulignons l'importance de soutenir les flux financiers les plus cohérents avec nos objectifs environnementaux, notamment pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Nous reconnaissons l'importance de politiques, d'instruments économiques et d'institutions efficaces et de conditions favorables pour fournir les incitations appropriées à la société ainsi que les ressources financières qui devraient être affectées aux actions visant à enrayer et inverser la perte de biodiversité. Nous notons la sous-utilisation des instruments économiques en rapport avec la biodiversité et la nécessité d'examiner plus avant les possibilités d'utilisation de ces instruments. Nous reconnaissons la nécessité d'œuvrer à la réforme des systèmes qui sont nuisibles à la biodiversité. Nous nous efforçons d'appuyer la mobilisation de ressources auprès de toutes les sources, y compris le secteur privé. À cette fin, nous nous félicitons de la création de l'Alliance d'action sur les risques et la résilience liés aux océans (ORRAA), qui renforcera la résilience et permettra l'adaptation en rassemblant les acteurs des secteurs public et privé pour élargir les connaissances et stimuler les investissements, notamment dans les solutions fondées sur la nature.
52. Nous prenons note du rapport "Into the wild : integrating nature into investment strategies" du WWF France et d'AXA qui explore les aspects de l'analyse des risques financiers associés à la perte de biodiversité, notamment les "risques physiques" (liés par exemple aux pénuries d'approvisionnement), les "risques de transition" (liés par exemple aux développements industriels ou commerciaux) et les "risques de réputation". Nous communiquerons ces rapports aux ministres des Finances et examinerons plus en détail leurs résultats, le cas échéant. Nous reconnaissons le travail que les entreprises et les institutions financières effectuent pour utiliser et élargir les outils existants afin de mesurer et de présenter les répercussions de leurs activités commerciales et de leur portefeuille d'actifs sur la biodiversité, d'évaluer les risques et les possibilités qui leur sont associés et de modifier leurs pratiques commerciales et d'investissement en conséquence. Nous soulignons le potentiel d'opportunités économiques pour les entreprises et les acteurs financiers de s'engager dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et reconnaissons les impacts économiques potentiels associés à la perte de biodiversité. À cette fin, nous attendons avec intérêt l'examen de l'économie de la biodiversité récemment annoncé par le Royaume-Uni.
53. Nous continuerons à travailler avec les intervenants pour renforcer les mesures incitatives en faveur de la biodiversité. Nous continuerons à promouvoir l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs économiques et au sein de ceux-ci, notamment l'agriculture, la foresterie, la pêche et l'aquaculture, le tourisme, l'énergie et les mines, les infrastructures et les secteurs manufacturiers et de transformation. Nous encouragerons également les investissements liés à l'océan pour créer durablement de la valeur sans avoir d'impact négatif sur les écosystèmes marins. Dans ce contexte, nous prenons note du premier cadre mondial au monde pour financer une économie océanique durable, lancé à Bali en octobre 2018. Nous continuerons à promouvoir la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et d'encourager les entreprises à utiliser les Principes directeurs de l'OCDE en matière de diligence raisonnable pour une conduite responsable des affaires, et nous continuerons de collaborer avec les entreprises pour utiliser ces principes directeurs pour identifier, prévenir et traiter les impacts négatifs sur la biodiversité et, dans un souci de transparence, faire rapport publiquement sur ces efforts et leurs résultats. Nous prenons note de la conclusion du rapport de l'OCDE mentionné au paragraphe 50 relative à l'élaboration d'un ensemble d'actions pratiques sur la diligence raisonnable et la biodiversité pour soutenir les efforts des entreprises.